Zones inondables

Aléa

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Eléments d'occupation du sol

- Bâtiments
- Remblai d'infrastructures
- Digue
- Lit rectifié, recalibré
- Ouvrage d'art
- Remblais

- gazoduc
- zone des effets létaux significatifs (ELS) : 10 m
- zone des premiers effets létaux (PEL) : 20m
- zone des effets irréversibles (IRE) : 30 m

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Corridor écologique

maître d'ouvrage :

Commune de Réding

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

Droit de préemption urbain instauré par délibération du Conseil municipal du 06/02/2017 sur l'ensemble des zones Urbaines et A Urbaniser

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 06/02/2017

M. Denis LOUTRE, le Maire

conduite d'études :
OTE Ingénierie

JANVIER 2017

1:5 000